

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf octobre à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois octobre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-3-130

OBJET : MISSION DE PROGRAMMISTE POUR LA CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE À PARTIR DE LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE EXISTANT À AUVILLAR
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), DOUSSON Bruno, DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance

2023D1-1-3-130

**OBJET : MISSION DE PROGRAMMISTE POUR LA CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE À PARTIR DE LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE EXISTANT À AUVILLAR
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour une mission de programmiste pour la création du musée de la faïence et de la batellerie à partir de la réhabilitation d'un bâtiment communautaire existant à Auvillar, par voie de procédure adaptée ouverte, soumises aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le Bureau Communautaire du 8 janvier 2021 a attribué ce marché au groupement représenté par CULTURE & CO pour un montant maximum de 59 995,00€ HT.

La Commission des Plis s'est tenue le 2 octobre 2023 pour se prononcer sur l'avenant 1.

Cet avenant porte sur un changement de numéro de SIRET du titulaire de l'accord-cadre.

En effet, à la suite d'un changement d'adresse postale, le numéro de SIRET a été modifié. Il convient ainsi de prendre acte de la nouvelle adresse et du nouveau SIRET de l'entreprise, à savoir :

Nom : CULTURE & CO
Adresse : 8 Rue Cannebière, 75012 Paris
SIRET : 832 188 973 00024

Par conséquent, cet avenant n'a aucune incidence financière et n'implique pas d'allongement des délais.

Le Président propose donc :

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toute pièce y afférent.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus ;

AR Prefecture

082-248200016-20231009-2023D1_1_3_130-DE
Reçu le 12/10/2023

- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toute pièce y afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 9 octobre 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 10 octobre 2023

La secrétaire de séance désignée
Le Maire de CASTELSAGRAT



Francine FILLATRE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET